SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE *

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : STAR BRITE INSTANT BLACK STREAK REMOVER
Code de produit : 716XX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star brite Nederland B.V.
Kryptonweg 7
NL-3812 RZ Amersfoort, les Pays-Bas
Téléphone : +31(0)337853616
E-mail : info@starbrite.nl
Website : http://www.starbrite.nl

Fournisseur : Star Brite Europe, LLC.
4041 SW 47TH AVE
33314 Fort Lauderdale, FL
Etats-Unis d'Amérique
Téléphone : +1 954 587 6280
E-mail : europe@starbrite.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31(0)337853616 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Irritation cutanée, catégorie 2. Lésions oculaires graves, catégorie 1.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classé selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : N'est pas classé selon les directives de CE.
Autres informations : Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases	:	H315	Provoque une irritation cutanée.
		H318	Provoque de graves lésions des yeux.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
		P305+P351 +P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et pour lesquels il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases	:	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)
: Contient: éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium ; Alcools en C9-11, éthoxylés .

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE 648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Agents de surface non ioniques , EDTA et sels	< 5
Parfums, Limonene.	

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
éthylènediaminetétraacétate de tétra-sodium	3 - < 10	64-02-8	200-573-9		
Alcools en C9-11, éthoxylés	1 - < 3	68439-46-3	-----		
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	1 - < 5	112-34-5	203-961-6		
Hydroxyde de sodium	0,1 - < 0,5	1310-73-2	215-185-5		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	

éthylènediaminetétraacétate de tétra-sodium	Acute Tox. 4; Eye Dam. 1; Acute Tox. 4; STOT RE 2	H302; H318; H332; H373	GHS05; GHS07; GHS08	
Alcools en C9-11, éthoxylés	Acute Tox. 4; Eye Dam. 1	H302; H318	GHS05; GHS07	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	
Hydroxyde de sodium	Met. Corr. 1; Skin Corr. 1A; Eye Dam. 1	H290; H314; H318	GHS05	H314 A : C >= 5 % H314 B : C >= 2 % H318 : C >= 2 % H319 : C >= 0,5 % H315 : C >= 0,5 %

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS *

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d´eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, faire boire un verre d'eau maximum. Ne pas faire boire de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées. Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.

Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et une peau sèche.

Contact oculaire : Irritation forte. Effets irréversibles sur les yeux/lésions oculaires graves. Peut provoquer rougeurs et des maux sévères.

Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE *

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO_2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.

Non appropriés : L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions à prendre pour les pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE *

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Neutraliser prudemment les déchets avec de la acide. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE *

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballages déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables). PET et PETG.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE *

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	EC	67,5	101,2	-	Directive 2006/15/EG
	BE	67,5	101,2	-	
	CH	67	101,2	4x15 min., Schwangerschaft gruppe C	
	FR	67,5	101,2	-	
Hydroxyde de sodium	CH	2	2	15 min., Einatembarer, Schwangerschaft gruppe C	
	FR	2	-	-	INRS, ED 984
	BE	2	-	M	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
éthylènediaminetétraacétate de tétra-sodium	Inhalation	2,5 mg/m3	2,5 mg/m3		
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Inhalation	101,2 mg/m3		67,5 mg/m3	67,5 mg/m3
	Dermale				83 mg/kg bw/day
Hydroxyde de sodium	Inhalation			1 mg/m3	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
éthylènediaminetétraacétate de tétra-sodium	Inhalation	1,5 mg/m3	1,5 mg/m3		
	Orale				25 mg/kg bw/day
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Inhalation	60,7 mg/m3		40,5 mg/m3	40,5 mg/m3
	Dermale				50 mg/kg bw/day
	Orale				5 mg/kg bw/day
Hydroxyde de sodium	Inhalation			1 mg/m3	

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	Eau	2,2 mg/l	0,22 mg/l	
	Intermittent water			1,2 mg/l
	STP			43 mg/l
	Soil			0,72 mg/kg
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Eau	1.1 mg/l	0.11 mg/l	
	Sediment	4.4 mg/kg	0.44 mg/kg	
	Intermittent water			3,9 mg/l
	STP			200 mg/l
	Soil			0.32 mg/kg
	Orale			56 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques	:	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.
Mesures hygiéniques	:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :
L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle	:	Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: néoprène. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
Protection respiratoire	:	Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
Protection des mains	:	Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: néoprène. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
Protection des yeux	:	Porter les lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES *

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	:	Liquide.	
Couleur	:	Incolore.	
Odeur	:	Parfumée.	
Seuil olfactif	:	Inconnu.	
pH	:	12	
Réserve alcaline (g NaOH/100 ml)	:	0,2	
Vitesse de corrosion sur les métaux (55°C)	:	< = 6,25 mm/an.	
Hydrosolubilité	:	Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion. Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	:	> 100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable.	Liquide.
Température d'auto-inflammabilité	:	> 180 °C	
Point/intervalle d'ébullition	:	100 °C	
Point/intervalle de fusion	:	0 °C	
Propriétés explosives	:	Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (% dans l'air)	:	Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,9 (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)
	:		Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 5,9 (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)
Propriété d'oxydation	:	Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	:	Non applicable.	
Viscosité (20°C)	:	1 mm2/sec	(1 mm2/sec = 1cSt)
Viscosité (40°C)	:	1 mm2/sec	
Pression de vapeur (20°C)	:	2300 Pa	
Densité de vapeur relative	:	> 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	:	1,003 g/ml	

Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Réagit violemment avec des acides. Dégage d'une grande quantité de chaleur possible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des acides. Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Inhalation

Toxicité aiguë	: CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
Corrosion/irritation	: Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation	: Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Estimé non cancérogène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë	: DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation	: Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau. Ce produit n'est pas classé corrosif en se basant sur un essai in vitro.
Sensibilisation	: Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

Corrosion/irritation : Risque de lésions oculaires graves.

Ingestion

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	Irritation de la peau	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	-----	Cobaye
	NOAEL (fertilité) - estimation	> 250 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOEL (cancérogènicité) - estimation	> 500 mg/kg.d		Rat
	Mutagènicité - estimation	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (développement, orale)	> 1374 mg/kg bw/d		Rat
	DL50 (orale)	1780 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale) - estimation	565 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	CL50 (inhalation) - estimation	1500 mg/m3	Read across	Rat
	NOAEL (inhalation) - estimation	3 mg/m3	Read across	Rat
Alcools en C9-11, éthoxylés	DL50 (orale)	> 500 mg/kg bw	-----	Rat
	NOEL (cancérogènicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across	-----
	Mutagènicité - estimation	Non mutagène	Read across	-----
	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	Read across	-----
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	-----
	NOAEL (orale) - estimation	400 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	Read across	-----

	Irritation des yeux Irritation de la peau	Fortement irritant Légèrement irritant		

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.
Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES *

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.
Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 482 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 136 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
Avertissements supplémentaires : Aucun.
Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
Codes OMoD : 20 01 29 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)
Classé : Le produit n'est pas classé selon l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)
Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IMDG.
Polluant marin : Non

IATA (Air)
Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION *

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents). Directive 2008/98/CE (déchets).

: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).
Ce produit n'est pas classé 'Corrosif' malgré un pH extrême. Des stratégies par étapes reposant sur la force probante des données.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :
ICPE No : Non applicable. Non classé selon le Décret n° 2014-285.

: En Suisse, l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Not applicable (< 3%)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS *

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR	:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	:	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	:	Classification, étiquetage et emballage
CMR	:	Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	:	Communauté économique européenne
GHS	:	Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	:	Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	:	Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	:	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	:	Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	:	Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	:	La valeur limite d'exposition
MARPOL	:	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	:	Dose sans effet (adversible) observable
OECD	:	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	:	Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	:	Catégorie de produits chimiques
PT	:	Type de produit
REACH	:	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	:	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	:	Installation de traitement des eaux usées
SU	:	Secteur d'utilisation
VME/VLE	:	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	:	Organisation des Nations Unies
UFI	:	Identifiant unique de formulation
COV	:	Composés organiques volatils
vPvB	:	Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	:	D'après les données d'essais.
Eye Dam. 1	:	Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Acute Tox. 4	:	Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	:	Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Eye Dam. 1	:	Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	:	Irritation oculaire, catégorie 2.
STOT RE 2	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2.
Met. Corr. 1	:	Corrosif pour les métaux, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.